

Montpellier, le 13 juillet 2010

**Monsieur Michel Laurent
Président du Conseil d'Administration
De l'IRD
44 Boulevard de Dunkerque
13572 Marseille cédex 02**

Monsieur le Président,

Pourquoi refusons nous de siéger au Conseil d'administration du 23 juillet 2010 ?

Ce Conseil d'Administration extraordinaire a pour objet de statuer sur les orientations scientifiques contenues dans le document « IRD demain » et sur le projet de réorganisation des services centraux du Siège. Or, le document « IRD demain » a été rejeté à l'unanimité par le Conseil Scientifique qui déplore son absence d'ambition, considère qu'il dessert l'IRD et surtout que la non prise en compte du travail réalisé, en amont, par les instances scientifiques de l'Institut est l'expression d'un mépris envers les personnels.

Pour les représentants du personnel, cette situation constitue une remise en cause du rôle indispensable de ces instances dans la définition, au service de la recherche, de l'organisation d'un organisme de recherche public.

Nous sommes tous très attachés à la qualité et la pertinence de la recherche de notre institut dans le cadre de ses missions propres. Aussi, à l'heure où est instaurée une nouvelle gouvernance qui s'accompagne de l'intégration de l'agence de moyens « AIRD » et d'une refonte de l'organigramme des services centraux, provoquant complexité et opacité, nous partageons la défiance du Conseil Scientifique qui s'inquiète de ce changement d'orientation fondamental pour les activités de l'Institut. Dans le contexte de déstabilisation de notre système national de recherche par la LRU, le transfert d'une partie importante de nos activités dans l'AIRD compromet la fonction d'opérateur de recherche de l'IRD.

Nous considérons donc que nous ne pouvons statuer licitement sur un texte jugé inacceptable par le Conseil Scientifique. Un changement aussi important que celui qui a été proposé et rejeté, nécessite le temps de la réflexion et de la maturation pour pouvoir obtenir l'adhésion de tous.

En conséquence, il est indispensable qu'un nouveau plan stratégique soit soumis à l'approbation du Conseil Scientifique, avant de demander au Conseil d'Administration de statuer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Les administrateurs élus par le personnel

STREM-Sgen-CFDT

Brigitte Grebaut



Christian Valentin



Didier Bogusz



SNPREES-FO

Francine Martin



SNTRS-CGT

Mireille Cavaleyra



SNCS-FSU

Alain Froment

